

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121108-2012_B374-DE
Date de télétransmission : 16/11/2012
Date de réception préfecture : 16/11/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2012
PRESIDENCE DE JOEL MANCEL

2012_B374

OBJET : Finances - Attribution d'une subvention de 8 566€ à l'Association de Groupement des Experts près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence (GRECA)

Le 8 novembre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint Marc Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 2 novembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson- DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à CHORRO Jean vice-président, Aix-en-Provence – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau donne pouvoir à SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau donne pouvoir à PIN Jacky, vice-président, Rognes - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air

Excusé(s) :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_02

BUREAU DU 8 NOVEMBRE 2012

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

**Objet : Attribution d'une subvention de 8 566 € à l'Association de Groupement des Experts près de la Cour d'Appel d'Aix en Provence (GRECA)
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention de 8 566,00 € au Groupement des Experts près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence (GRECA).

Exposé des motifs :

Le GRECA sollicite la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre d'une subvention exceptionnelle de 8 566,00 € pour l'organisation du 20^{ème} colloque « Rencontres Droit et Construction de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence ».

Cette manifestation s'est déroulée le 21 septembre 2012 au Palais des congrès d'Aix en Provence et a réuni près de 500 participants

N°GU	Association	Budget global	Budget prévisionnel de l'action 2012	Subvention demandée	Subvention proposée	Part CPA/Action
2012_01327	GRECA	125 700,00 €	74 700,00 €	8 566,00 €	8 566,00 €	11,47 %

A titre de rappel, les subventions inférieures ou égales à 10 000,00 € seront exécutées à 100% après délibération du Bureau communautaire et notification de la décision d'octroi de la subvention.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000€ ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande Mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de 8 566 ,00 € au Groupement des Experts près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence pour l'organisation de son 20ème colloque « Rencontres Droit et Construction de la Cour d'Aix-en-Provence » qui s'est déroulé le 21 septembre 2012 ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée en section de fonctionnement sur la nature 6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

Dossier n°2012_01327 Dossier transféré de la DGA Economie le 03/10/2012	Passage en Commission	Passage en Bureau	Passage en conseil
		8 novembre 2012	
GROUPEMENT DES EXPERTS PRÈS DE LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE (GRECA)			
Président	Monsieur GRIMAUD Robert		
Siège	15, rue de Verdun – 13005 MARSEILLE		
Objet statutaire	Cette association a pour but de: <ul style="list-style-type: none"> - Représenter ses adhérents inscrits sur la liste des experts de la Cour d'Appel D'Aix en Provence auprès des juridictions judiciaires ou administratives, - Défendre les intérêts vis-à-vis des tiers, - Créer et maintenir entre eux des liens amicaux, - Respecter les règles de déontologie publiées par la Fédération Nationale des Compagnies des Experts près de la Cour d'Appel et/ou les Tribunaux administratifs, - Contribuer au maintien de la qualité des expertises par le perfectionnement du savoir-faire de ces adhérents, - Promouvoir la formation de ses membres 		
Objet de la demande	20 ^{ème} anniversaire du colloque « Rencontres Droit et Construction de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence »		
Date de la manifestation	21 septembre 2012		
Autre partenaires			
Observations	Montant de la trésorerie au 31 décembre 2011 : 80 329,00 € Valeurs Mobilières de Placement : 36 066,00 € Manifestation déjà réalisée		
DONNÉES FINANCIÈRES			
Budget global	125 700,00 €	Montant demandé 2012	60 000,00 €
Budget de l'action 2012	74 700,00 €	Subvention octroyée en 2011	0,00 €
% Subvention/Budget de l'action	11,47 %		

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	15 000	Autres produits	6 000
Matières et fournitures	5 200	Cotisations	
Services extérieurs			
Locations	7 500		
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	
		Région (s)	
		Département (s)	2134
		Commune (s)	3000
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	8 566
Honoraires	1 800	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité	11 000	Fonds Européens	
Déplacements, missions	3 300	Emplois Aidés (ex CNASPA)	
Frais Postaux	2 600	Autres recettes attendues (à détailler)	
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
TOTAL CHARGES :	74 700	TOTAL PRODUITS :	74 700
Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des contributions volontaires		Total des contributions volontaires	

OBJET : Finances - Attribution d'une subvention de 8 566€ à l'Association de Groupement des Experts près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence (GRECA)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



14 NOV. 2012